

Communiqué de presse

## L'intégration des télécabines dans le paysage sanitaire breton oui, mais pas à n'importe quel prix !

Rennes, le 30 juin 2022

**L'URPS MLB (Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux de Bretagne) et l'URPS Pharmaciens de Bretagne s'associent pour alerter sur les possibles dérives liées à l'implantation irraisonnée de télécabines de sociétés privées, réalisant des téléconsultations, sur le territoire breton.**

Accéder aux soins est devenu compliqué dans certains territoires. La télémédecine constitue certainement l'une des solutions pour faciliter cet accès. Dans ce contexte, **on observe que des sociétés privées proposent aux acteurs du territoire (communes et pharmacies notamment) d'investir dans des télécabines**. De cette manière, la population accède à des consultations à distance quasi instantanément avec des médecins généralistes, mais qui, le plus souvent, exercent en dehors du territoire, coupés de tout lien avec les professionnels de santé locaux.

**Or, sur le territoire breton, comme au niveau national, les professionnels de santé libéraux créent des dynamiques pluri-professionnelles**, avec par exemple les Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ou Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP). Ces dynamiques répondent aux besoins de la population locale. Dans les territoires où la démographie médicale est en tension, l'amélioration de l'accès aux soins constitue leur priorité de travail. Conscients que c'est plus que jamais un enjeu majeur de santé publique, **les professionnels de santé libéraux ont à cœur de mettre tout en œuvre pour proposer plus de créneaux de consultations disponibles pour leurs patients**.

**Ces derniers mois, nous avons été alertés par des confrères de l'implantation de télécabines en dehors de tout lien avec ces organisations et initiatives locales**. Cette pratique "sauvage" met à mal le travail engagé par les équipes d'exercice coordonné pour offrir aux patients un service de qualité, collaboratif et intégré dans la dynamique territoriale.

L'implantation des télécabines peut représenter une solution, si elle est construite en cohérence et en concertation avec les acteurs de santé locaux. **Mais la mise en place d'une télécabine de manière isolée, décousue de tout dialogue a plusieurs conséquences**. Cela entraîne :

- un **déséquilibre fort** sur l'offre proposée,
- une **dégradation des soins** réalisés sans lien avec les acteurs du territoire (donc sans suivi de proximité),
- une **baisse d'attractivité pour l'installation** de nouveaux médecins qui attachent une importance au travail en équipe.

C'est pourquoi, **nous tenons à rappeler le cadre de l'avenant 9 de la convention médicale qui donne la primauté aux organisations territoriales dans la pratique de la téléconsultation en médecine générale.** Autrement dit, si un patient n'a pas de médecin traitant, pour être remboursé, il devra être orienté prioritairement vers l'organisation locale existante. Celle-ci prime en effet sur tout autre acte de téléconsultation qui serait effectué en dehors de son territoire.

**Aujourd'hui, en tant qu'associations représentatives des médecins et pharmaciens bretons, nous unissons nos voix pour défendre le travail mené par les organisations pluri-professionnelles mises en place sur le terrain.**

Aussi, nous invitons les professionnels de santé, les élus locaux et les sociétés privées proposant des télécabines à **élaborer des projets communs pour construire ensemble un accès facilité aux soins, en proximité et en adéquation avec les spécificités des territoires.**

*A propos de :*

#### **URPS Médecins Libéraux de Bretagne**

*L'URPS MLB, association loi 1901, représente les 6 000 Médecins Libéraux bretons, généralistes et spécialistes. Elle intervient au quotidien pour remplir les missions de : représentation dans les instances régionales et locales, déploiement de projets de santé, ainsi que dans des cellules de veille sanitaire ; accompagnement et soutien à la structuration de l'offre de soins sur le territoire, ainsi qu'à l'organisation professionnelle des médecins ; accompagnement de la formation et de l'évolution des pratiques professionnelles des Médecins Libéraux ; valorisation du développement de l'exercice coordonné des professionnels de médecine libérale, et plus largement de tous les professionnels de santé libéraux en concertation avec les autres URPS.*

**Contact :** Anaïs GHEDAMSI, chef de projets e-santé, [a.ghedamsi@urpsmlb.org](mailto:a.ghedamsi@urpsmlb.org) – 06 17 71 29 47

#### **URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) Pharmaciens de Bretagne**

*L'URPS Pharmaciens de Bretagne représente environ 1350 pharmaciens titulaires d'officine inscrits à la section A du Tableau de l'Ordre. Instituée par la loi HPST du 21 juillet 2009, ses missions sont définies par le Code de la santé publique. Dans la région, l'Union a à cœur de valoriser les compétences du pharmacien d'officine dans le domaine de la santé publique et de mettre en lumière l'importance de son rôle dans le parcours de soins des patients.*

**Contact :** Luc MOUGIN, Président, [mouginfilets@gmail.com](mailto:mouginfilets@gmail.com) – 07 85 00 11 79